

**ANNEXE III**  
**ÉTIQUETAGE ET NOTICE**

## A. ÉTIQUETAGE

## MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

### BOÎTE CARTON

#### 1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Engemycine 10% solution injectable pour bovins, ovins, caprins et porcins

#### 2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque mL de solution contient 100 mg d'oxytétracycline (sous forme de chlorhydrate).

#### 3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Boîte de 10 flacons PET de 100 mL  
Boîte de 12 flacons verre de 100 mL  
Boîte de 12 flacons PET de 100 mL  
Boîte de 10 flacons PET de 250 mL  
Boîte de 12 flacons PET de 250 mL

#### 4. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins, caprins et porcins.

#### 5. INDICATIONS

Traitement des septicémies, des infections respiratoires digestives ou génito-urinaires, des panaris interdigités, du piétin dus à des germes sensibles à l'oxytétracycline.

#### 6. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie intraveineuse ou intramusculaire.

#### 7. TEMPS D'ATTENTE

Bovins :

- Viande et abats : 39 jours.

- Lait :

A la posologie de 5 mg/kg : 4 jours.

A la posologie de 10 mg/kg : 7 jours.

Porcins :

- Viande et abats : 14 jours.

Ovins :

- Viande et abats : 16 jours.
- Lait : 4 jours.

Caprins :

- Viande et abats : 39 jours.
- Lait :

A la posologie de 5 mg/kg : 4 jours.

A la posologie de 10 mg/kg : 7 jours.

## 8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture à utiliser dans les 28 jours.

## 9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver en dessous de 25° C.

À conserver dans l'emballage d'origine de façon à le protéger de la lumière.

## 10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

## 11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

## 12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

## 13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Intervet

## 14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/3131072 5/1987

## 15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

## MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

Flacon

### 1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Engemycine 10% solution injectable pour bovins, ovins, caprins et porcins

### 2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque mL de solution contient 100 mg d'oxytétracycline (sous forme de chlorhydrate).

### 3. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins, caprins et porcins.

### 4. VOIES D'ADMINISTRATION

Lire la notice avant utilisation.

### 5. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente :

Bovins :

- Viande et abats : 39 jours.

- Lait :

A la posologie de 5 mg/kg : 4 jours.

A la posologie de 10 mg/kg : 7 jours.

Porcins :

- Viande et abats : 14 jours.

Ovins :

- Viande et abats : 16 jours.

- Lait : 4 jours.

Caprins :

- Viande et abats : 39 jours.

- Lait :

A la posologie de 5 mg/kg : 4 jours.

A la posologie de 10 mg/kg : 7 jours.

### 6. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture à utiliser dans les 28 jours.

**7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver en dessous de 25° C.

À conserver dans l'emballage d'origine de façon à le protéger de la lumière.

**8. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Intervet

**9. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**B. NOTICE**